

Madame,
Monsieur,

La HELHa et l'ensemble de ses acteurs s'engagent dans la mise en œuvre d'un enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap tel que prévu par le décret du 30 janvier 2014 (cf. M.B. 09-04-2014).

Ce décret constitue le cadre légal organisant l'enseignement supérieur inclusif et traitant des aménagements raisonnables potentiels auxquels peuvent recourir des étudiant(e)s qui présentent « des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à la pleine et effective participation à l'enseignement supérieur »¹.

Notre Service *inclusion* est chargé de traiter de manière confidentielle, la demande de l'étudiant(e) afin d'établir avec lui (elle) un plan d'accompagnement individualisé lui permettant de suivre son cursus de manière autonome et intégrée.

Pour étayer sa demande, l'étudiant doit fournir un rapport circonstancié établi par un spécialiste dans le domaine médical ou par une équipe pluridisciplinaire datant de moins d'un an au moment de la première demande. Ce rapport doit faire état de recommandations liées aux difficultés ou obstacles rencontrés par l'étudiant(e) dans son autonomie à suivre ses études.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir compléter le document ci-annexé afin d'évaluer au mieux les difficultés réelles de l'étudiant(e) et les aménagements à mettre en place en fonction du projet d'études.

Veillez noter par ailleurs que toutes les données à caractère personnel contenues dans ce document seront traitées dans le respect du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne collaboration.

Le Service *inclusion* HELHa

¹ Cfr Article 1er §3 du décret du 7/02/2019 modifiant le décret du 30/01/2014

DOCUMENT CONFIDENTIEL

**Rapport circonstancié
en vue de l'octroi d'aménagements dans le cadre du décret inclusif.**

Ce rapport concerne :

Date de naissance : _____ Etudes poursuivies : _____

Ce rapport doit être rédigé par un spécialiste dans le domaine médical ou par une équipe pluridisciplinaire.

Je soussigné(e) :

Coordonnées complètes (*adresse, téléphone, mail*) :

- **Atteste** par la présente que l'étudiant(e) susmentionné(e) présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables

« Au sens de l'Art.1, 3° du décret « l'étudiant en situation de handicap » : étudiant qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à l'enseignement supérieur sur la base de l'égalité avec les autres ; »

Préciser le diagnostic :

➤ **Affirme** que la situation « médicale » de l'étudiant(e) entraîne des difficultés significatives dans la réalisation de ses études.

Décrire les difficultés rencontrées (en ce compris les contraintes et effets secondaires liés à une médication) :

Recommandations, aménagements sollicités, soutien et aide préconisés ?

Le décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif précise à l'Art.2, 2° alinéa, a pour objet « de prévoir des mesures et des ressources destinées à répondre à la demande des étudiants bénéficiaires en organisant la mise en place des aménagements raisonnables matériels et pédagogiques tendant à rencontrer les difficultés, liées à leur situation, qu'ils éprouvent dans leur vie d'étudiants ».

Lister les activités non recommandées, Préciser les aménagements dans le cadre du projet d'études :

A compléter seulement si la pratique sportive fait partie du cursus de l'étudiant(e) :

En ce qui concerne la pratique sportive, l'étudiant(e) n'est pas en mesure de pratiquer pleinement les activités suivantes :

Remarques complémentaires éventuelles :

Fait à _____ , le

Signature
Cachet du spécialiste